



Secrétariat Général

N° tél. : 01.69.49.76.21

N/Réf. : NDA/JMA/MR

ARRETE N° 98/120

Série A

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Madame Nicole LAMOTH

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU l'arrêté n° 95-324 série B en date du 27 juin 1995 accordant à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, délégation pour toutes les questions relatives à l'Action Sociale et Scolaire,

CONSIDERANT que Madame Nicole LAMOTH accepte, outre sa délégation relative à l'Action Sociale et Scolaire, des attributions nouvelles portant sur l'Administration Générale,

A R R E T E

Article 1^{er} : Madame Nicole LAMOTH, Premier Maire-Adjoint jusqu'à présent chargé de l'Action Sociale et Scolaire, est désormais déléguée pour toutes les questions relatives à l'Administration Générale.

Article 2 : En cette qualité, elle aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 3 : Cette délégation prendra effet à compter de ce jour.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

.Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,

.Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,

.l'Intéressée.

Fait à Yerres, le 3 juillet 1998.

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

443

